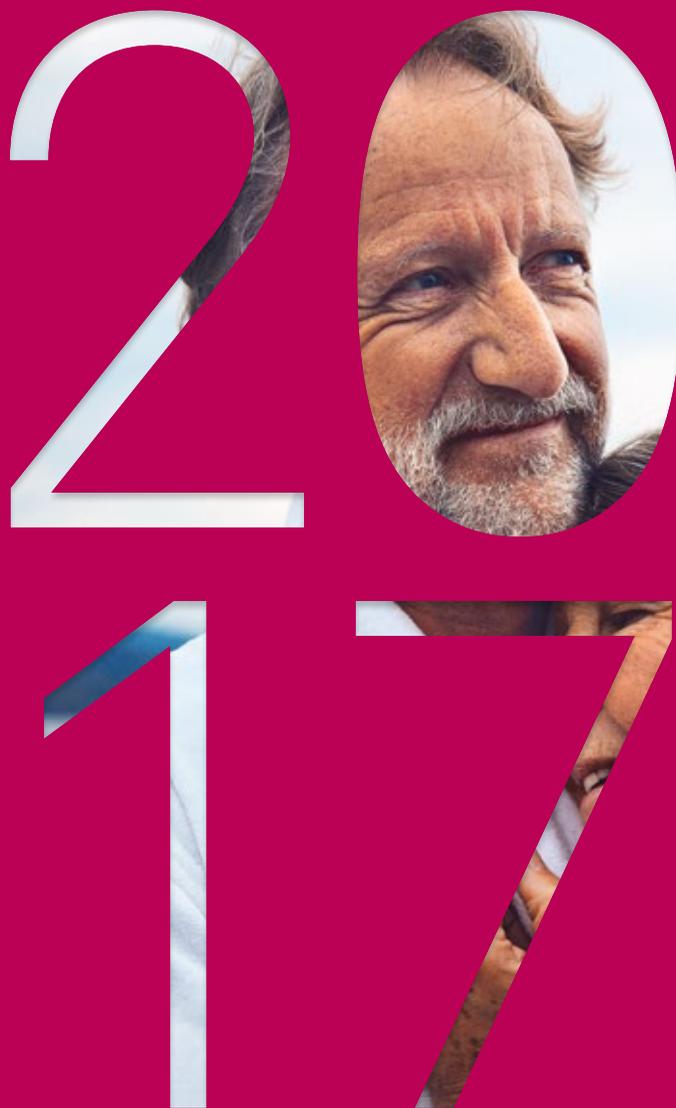


Helsana

Engagée pour la vie.



Rapport de gestion du Groupe Helsana

Chiffres clés

1,9

million
Assurés

6,3

milliards de CHF
Prestations

6,4

milliards de CHF
Primes encaissées

3212

Collaborateurs

100,2

%
Ratio combiné

218

millions de CHF
Bénéfice

	2017	2016
Compte de résultat		
Primes acquises	6 390 452	6 370 241
Prestations d'assurance	-6 315 342	-6 101 461
Charges d'exploitation	-679 835	-624 393
Résultat d'entreprise	217 882	97 969
En % des primes acquises		
Fonds propres	35,5 %	32,2 %
Charges d'assurance (taux de sinistres)	89,5 %	89,3 %
Charges d'exploitation (taux de frais)	10,6 %	9,8 %
Ratio combiné (somme des taux de sinistres et de frais)	100,2 %	99,1 %

Chère lectrice, cher lecteur,

Helsana a réalisé un exercice 2017 extrêmement réjouissant. Le résultat des placements est excellent et le résultat actuariel équilibré. Cela a permis de renforcer encore les capitaux propres. Grâce à l'amélioration de la position du Groupe en termes de primes et à un faible taux de résiliation, le portefeuille d'assurés dans l'assurance obligatoire des soins a augmenté d'environ 30 000 personnes. L'objectif stratégique d'intégrer le top 3 de la branche en matière de recommandations des clients (sur la base du « Net Promoter Score », NPS) constitue encore et toujours un défi ambitieux. Nous avons néanmoins accompli de nouveaux progrès en 2017 et réduit notre retard sur les premiers du classement. Grâce à des mesures de marketing innovantes comme le programme de bonus Helsana+ mais aussi et surtout au grand engagement de nos collaborateurs, nous sommes optimistes quant à nos perspectives d'avenir.



Thomas D. Szucs
Président du Conseil d'administration



Daniel H. Schmutz
CEO

Helsana signe un résultat 2017 convaincant

Le Groupe Helsana affiche un bénéfice de 218 millions de francs au terme de l'exercice 2017. Ce bénéfice élevé résulte d'un excellent résultat des placements de capitaux. Les finances restent solides.

Helsana a réalisé un exercice 2017 très réjouissant. Le résultat du Groupe, à 218 millions de francs, s'explique par une excellente performance des placements et par un résultat actuariel à l'équilibre. La position du Groupe en termes de primes s'est améliorée.

Les ratios combinés dans l'assurance de base et dans l'assurance complémentaire sont plus ou moins à l'équilibre dans l'assurance de base, elle s'est légèrement améliorée par rapport à l'exercice précédent, tandis que dans l'assurance complémentaire, elle s'est détériorée.

Hausse des coûts légèrement inférieure par rapport à 2016

La hausse des coûts des prestations du Groupe Helsana s'est poursuivie en 2017. Fin 2017, ces coûts se chiffrent à 6,315 milliards de francs (2016: 6,101 milliards). Les primes encaissées ont augmenté dans une mesure comparable. Elles s'établissent à 6,390 milliards de francs (2016: 6,370 milliards de francs).

A près de trois pour cent, la hausse des coûts en 2017 est inférieure au chiffre de l'exercice précédent.

Dans la branche LAMaI, les frais des traitements hospitaliers ambulatoires, de physiothérapie et des soins à domicile ainsi que les coûts des médicaments et les frais médicaux ont enregistré une hausse particu-

lièrement significative. Toutefois, la hausse de ces genres de frais a été inférieure à celle observée en 2016. L'augmentation des frais de physiothérapie et de soins à domicile s'explique par la croissance continue des prestations. Les coûts des médicaments, qui représentent déjà plus de 20 pour cent des coûts dans l'assurance de base, ont continué à augmenter fortement. La hausse des coûts des médicaments liés aux traitements hospitaliers ambulatoires est particulièrement nette. Un basculement de tendance n'est toujours pas à l'ordre du jour en ce qui concerne l'évolution des coûts.

6,3

milliards de CHF
Prestations

«Nous continuons à œuvrer avec détermination pour un système de santé libéralisé et durable pour tous.»

Professeur Thomas D. Szucs,
Président du Conseil d'administration

6,4

milliards de CHF
Primes encaissées

218

millions de CHF
Bénéfice

Résultat actuariel à l'équilibre

Le résultat actuariel de l'exercice 2017 est en léger retrait par rapport au bénéfice actuariel de 55 millions de francs réalisé en 2016.

A 100,2 pour cent (2016: 99,1 pour cent), le ratio combiné est pratiquement à l'équilibre, si bien que le résultat actuariel du Groupe s'élève à -10 millions de francs.

Dans la branche LAMal, le ratio combiné 2017 s'établit à 99,6 pour cent (2016: 100,4 pour cent), se rapprochant ainsi de l'objectif poursuivi.

En revanche, dans la branche LCA, le ratio combiné s'est encore détérioré, à 99,0 pour cent (2016: 95,8 pour cent): les primes encaissées couvrent tout juste les coûts des prestations. Cette détérioration résulte de la hausse constante des coûts des prestations.

Par rapport à l'exercice précédent, le résultat s'est nettement dégradé dans la branche accidents: le ratio combiné s'élève à 131,3 pour cent (2016: 98,6 pour cent). Cette détérioration est due à un effet ponctuel: la baisse attendue du taux d'intérêt technique a déjà été prise en compte.

«Les clients sont au centre de toutes nos activités. Nous mettons tout en œuvre pour que tous nos clients puissent bénéficier de nos prestations.»

Daniel H. Schmutz, CEO

100,2%

Ratio combiné

Excellent résultat des placements de capitaux

En 2017, les placements sur les marchés financiers ont produit un résultat particulièrement positif pour Helsana malgré un contexte de plus en plus incertain. Avec une performance globale de 6,02 pour cent sur une fortune de placement de 6,3 milliards de francs, le résultat des placements est en grande partie responsable du résultat réjouissant réalisé par l'entreprise. Les spécialistes en placements d'Helsana ont ainsi démontré toute leur compétence, avec une performance supérieure de 1,77 point de pourcentage à celle du benchmark en 2017. Le résultat des placements s'établit ainsi à 303,4 millions de francs. Cette bonne performance persistante des placements montre qu'Helsana place les primes perçues à bon escient, dans l'intérêt même de ses clients. Ces dernières années, le portefeuille de placements, largement diversifié, a sans cesse contribué à renforcer l'assise financière d'Helsana. Tout profit pour les assurés car le résultat financier sert en partie à atténuer l'augmentation des primes.

Des finances solides

Toutes les sociétés du Groupe Helsana continuent à remplir les exigences légales en matière de solvabilité. Les capitaux propres sont bien dotés et s'élevaient à 2,271 milliards de francs pour l'ensemble du Groupe à fin 2017. La position de marché reste ainsi solide et offre au Groupe une solide assise pour affronter l'avenir.

Helsana a décidé de rassembler les marques Avanex et Helsana, d'une part, et Sansan et Progrès, d'autre part, avec effet au 1.1.2017. Helsana

a voulu réagir ainsi à l'évolution du cadre juridique et à l'affinement de la compensation des risques. Le développement des collectifs d'assurés offre un surcroît de stabilité par rapport à l'évolution des primes.

2,271

milliards de CHF
Fonds propres

303,4

millions de CHF
résultat des
placement

Meilleure position en termes de primes – bien armé pour l'avenir

L'amélioration de l'assise du Groupe et d'autres adaptations telles que la modification de la logique de calcul pour les rabais des modèles d'assurance alternatifs ont conduit à une nette amélioration de la position de marché et de la position en termes de primes dans l'assurance de base. Helsana est parvenue à attirer 95 000 nouveaux clients; les efforts importants consentis en matière de fidélisation des clients a permis par ailleurs de réduire le nombre de sorties par rapport à l'année 2016. Le portefeuille a pu être accru d'environ 30 000 clients (+2,5 pour cent) dans l'assurance obligatoire des soins. Dans l'assurance complémentaire, le portefeuille reste plus ou moins constant (-0,5 pour cent), malgré de nombreuses adaptations de primes. Dans la

clientèle entreprises, l'accent a été mis davantage sur l'amélioration de la rentabilité plutôt que sur la croissance.

L'objectif stratégique d'intégrer le top 3 de la branche en matière de recommandations des clients (sur la base du «Net Promoter Score», NPS) est et demeure un défi. Helsana a enregistré des progrès à ce niveau et a pu réduire nettement la distance qui sépare le Groupe du top 3. Des projets innovants, tels que le lancement du programme de bonus Helsana+ («Helsana Plus»), qui compte déjà 50 000 utilisateurs, ont apporté une importante contribution sur ce plan.

Œuvrer pour la qualité et l'efficience

Vu la hausse incessante des primes, des réformes éclairées et durables s'imposent de toute urgence. Tout le système doit gagner en efficience et la responsabilité personnelle doit être renforcée. Une étape importante dans la bonne direction serait l'introduction d'un système de financement unique pour les prestations ambulatoires et stationnaires. Cela permettrait d'éliminer des incitations négatives majeures et de juguler la hausse des coûts. Nous soutenons dès lors cette initiative, dans l'intérêt même des assurés.

Une bonne gestion passe par des règles claires

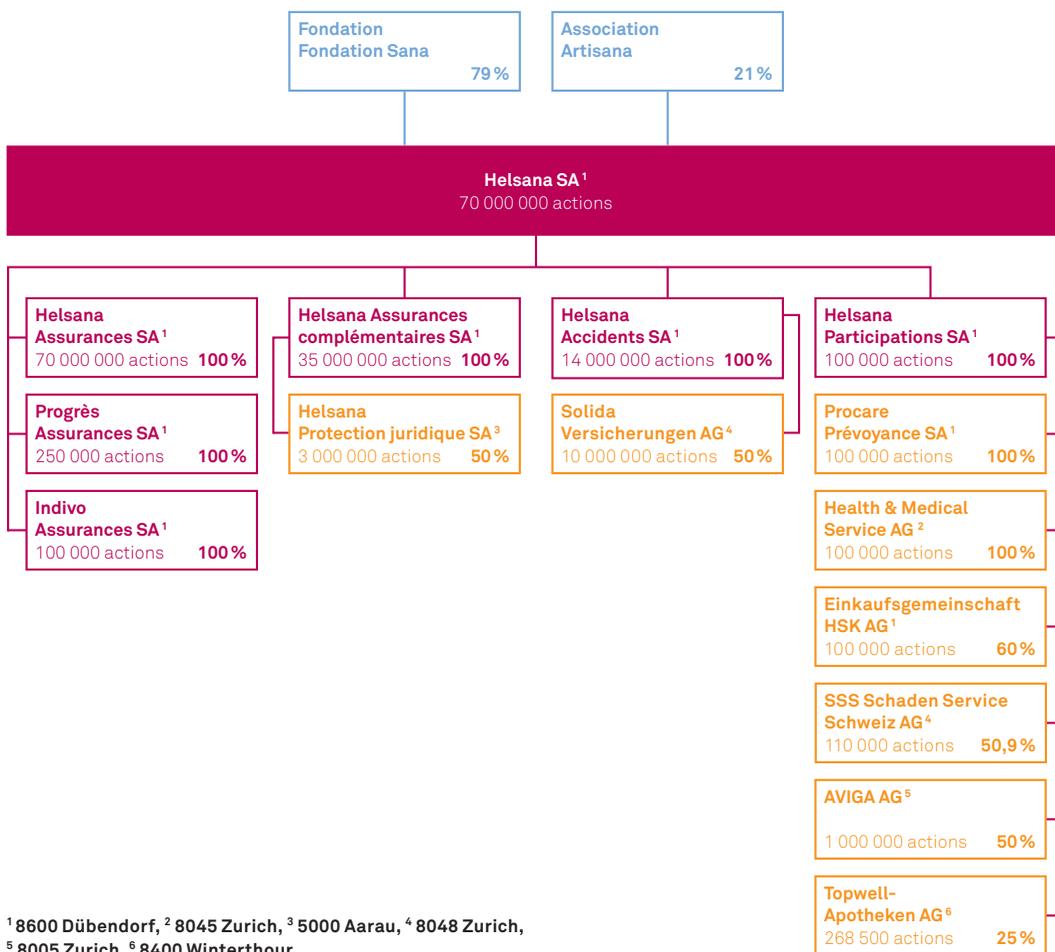
Le Groupe Helsana applique les principes du gouvernement d'entreprise pour une gestion d'entreprise responsable, transparente et axée sur la valeur. Celle-ci dessine un cadre clair pour les assurés, les collaborateurs, les actionnaires et le public.

Pour le Groupe Helsana, les principes de gouvernement d'entreprise s'appliquent à l'ensemble de l'organisation de l'entreprise ainsi qu'aux instruments de direction et de contrôle qui lui permettent de satisfaire les prescriptions légales. En matière de transparence et de responsabilité, le Groupe Helsana se réfère aux recommandations du «Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise».

Dans le Code de conduite, le Conseil d'administration a défini des principes éthiques pour l'activité commerciale auxquels adhèrent tous les collaborateurs d'Helsana. Le Code de conduite établit les valeurs et principes communs que tous les collaborateurs du Groupe Helsana doivent appliquer dans leur travail quotidien afin d'atteindre durablement les objectifs. Il favorise en outre l'approche commune d'une pratique commerciale honnête et éthique.

1. Structure du Groupe et actionnariat

Sont actionnaires d'Helsana SA la Fondation Sana et l'Association Artisana, avec respectivement 79 pour cent et 21 pour cent du capital-actions qui s'élève à 70 millions de francs. La Fondation Sana se compose d'un conseil de fondation comprenant actuellement 26 membres et d'un comité de sept personnes. L'Association Artisana est dirigée par un comité constitué de sept membres.



Helsana ne détient aucune participation dans des sociétés cotées en Bourse faisant partie du périmètre de consolidation d'Helsana ni aucune participation croisée représentant, de part et d'autre, plus de 5 pour cent du capital ou des voix.

2. Structure du capital

Le capital-actions d'Helsana SA s'élève à 70 millions de francs, divisé en 70 000 actions nominatives entièrement libérées, dont la valeur nominale s'élève à 1000 francs chacune. Chaque action donne droit à une voix lors de l'assemblée générale. Les actions nominatives ne peuvent être cédées qu'avec l'approbation du Conseil d'administration. Au cours des trois derniers exercices, aucune modification du capital

n'a été actée. Aucune règle n'a été définie quant à l'admissibilité des inscriptions de nominée.

Il n'existe aucune action privilégiée ou à droit de vote privilégié et aucun bon de participation n'a été émis. L'entreprise ne possède par ailleurs aucun capital conditionnel ou autorisé et n'a émis aucun bon de jouissance. Helsana n'a pas non plus émis la moindre action convertible ou option.

3. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la conduite stratégique du Groupe Helsana. Neuf personnes y siègent, le président et huit membres. Le Conseil d'administration se compose exclusivement de membres non exécutifs (voir page 16).

- Vous trouverez de plus amples informations sur les membres du Conseil d'administration sous: helsana.ch/ca

Aucun des membres du Conseil d'administration n'a fait partie, au cours des trois derniers exercices, de la direction d'une société du Groupe Helsana. En outre, les membres du Conseil d'administration n'entretiennent pas de relations commerciales avec le Groupe Helsana (ou ses sociétés) susceptibles de les influencer dans l'exercice de leur fonction.

Tous les deux ans, l'assemblée générale élit tous les membres du Conseil d'administration individuellement pour un nouveau mandat. Il n'est possible d'être réélu qu'à cinq reprises. Lorsqu'un membre quitte le conseil en cours de mandat, son successeur entre en fonction pour la période restante.

3.1 Organisation interne

L'organisation du Conseil d'administration et de la Direction d'entreprise est précisée dans le règlement d'organisation, qui définit les responsabilités du Conseil d'administration, de ses commissions, de la révision interne et de la Direction d'entreprise, ainsi que l'établissement des rapports.

Le Conseil d'administration est chargé de la haute direction du Groupe Helsana. Quatre commissions permanentes sont chargées d'épauler le Conseil d'administration, notamment en matière de coordination, prise de position et préparation de ses décisions. Peuvent s'y ajouter

d'éventuelles commissions techniques si certaines tâches l'exigent. Le Conseil d'administration se réunit autant de fois que le requiert la gestion des affaires mais au moins cinq fois par an (2017: neuf séances).

Quatre commissions permanentes sont chargées d'épauler le Conseil d'administration

Commissions	Commission d'entreprise et des indemnités	Commission d'audit et de gestion des risques	Commission d'investissement	Commission de numérisation* * créée en juillet 2017
Composition	Prof. Thomas D. Szucs (Président), Michela Ferrari-Testa et Reto Stump	Dr Christiane Roth-Godat (Présidente), Yves Cuendet, Severin Moser et Benedikt Koch	Prof. Thomas D. Szucs (Président), Daniel Loup et Jurg Dommer	Reto Stump (Président), Prof. Thomas D. Szucs et Severin Moser
Tâches et compétences	Coordination et préparation des dossiers concernant les affaires qui doivent être soumises au Conseil d'administration, préparation de la rémunération des membres du Conseil d'administration à l'attention du Conseil d'administration et détermination de la rémunération de la Direction d'entreprise conformément aux directives du Conseil d'administration.	Examen préalable et prise de position à l'attention du Conseil d'administration concernant toutes les affaires comptables, examen et information à l'attention du Conseil d'administration au sujet du mandat, du rapport, y compris le Management Letter ainsi que détermination des honoraires de l'organe de révision externe, élection du responsable de révision interne, coordination de la planification pour les révisions interne et externe, réception et information à l'attention du Conseil d'administration des rapports de révision interne, de l'actuaire responsable, des sociétés externes du groupe et relatifs à la situation prévalant en matière de gestion des risques et de système de contrôle interne (SCI).	Examen préalable et avis à l'attention du Conseil d'administration pour la rédaction de rapports trimestriels et annuels concernant les actifs immobilisés, examen préalable et avis à l'attention du Conseil d'administration concernant la «Value at Risk», la stratégie de placement ainsi que les affaires de placement du ressort du Conseil d'administration, examen préalable et avis à l'attention du Conseil d'administration concernant le réexamen annuel du règlement de placement.	Promotion et renforcement de la «maturité numérique» et garantie du développement durable du Groupe Helsana en matière de numérisation. La commission de numérisation participe à l'élaboration et au développement de la stratégie de numérisation à l'intention du Conseil d'administration.
Séances	Les quatre commissions permanentes se réunissent aussi souvent que l'exige la gestion des affaires (nombre de séances en 2017: commission d'entreprise et des indemnités: 8, commission d'audit et de gestion des risques: 4, commission d'investissement: 5, commission de numérisation: 3).			

3.2 Révision interne

Grâce au service de révision interne, le Conseil d'administration dispose d'un moyen efficace pour obtenir des informations en toute indépendance. Le service de révision interne dépend directement de la présidente de la commission d'audit et de gestion des risques. Les contrôles basés sur les risques des processus de contrôle et de direction ont pour objectif d'améliorer les processus d'exploitation et de créer une plus-value.

Le service de révision interne établit un rapport trimestriel à l'attention du Conseil d'administration. En outre, il est chargé de la coordination et du soutien des travaux de l'organe de révision externe.

4. Direction d'entreprise

La Direction d'entreprise assure la conduite opérationnelle du Groupe Helsana. Elle se compose de cinq membres. Le CEO est responsable de la direction opérationnelle (voir page 17).

- Vous trouverez de plus amples informations sur les membres de la Direction d'entreprise sous: helsana.ch/direction-d-entreprise

5. Rémunérations, participations et prêts

Sur proposition de la commission d'entreprise et des indemnités, le Conseil d'administration fixe la rémunération de ses membres. Ladite commission décide, conformément aux directives du Conseil d'administration, de la rémunération des membres de la Direction d'entreprise. La rémunération globale de la Direction d'entreprise est composée d'un salaire annuel fixe, d'une part variable ainsi que des contributions de l'employeur aux assurances sociales et à la caisse de pension. La part variable dépend de la réalisation des objectifs.

Rémunération des membres en fonction

Le Groupe Helsana communique, pour chacun de ces deux organes, la rémunération individuelle la plus élevée. En 2017, la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction d'entreprise en fonction s'est présentée comme suit: La rémunération totale des membres du Conseil d'administration s'est élevée à 1 082 700 francs. Ce montant inclut toutes les rémunérations pour les fonctions exercées au sein du Conseil d'administration et de ses quatre commissions permanentes. Le Président du Conseil d'administration a été rémunéré à hauteur de 308 270 francs. Ce montant

inclut la présidence et la participation aux autres commissions du Conseil d'administration ainsi que les fonctions exercées au sein d'autres commissions et associations. En 2017, la rémunération du Conseil d'administration a été entièrement revue et redéfinie compte tenu des données relatives au marché. Il a été décidé de ne toujours pas verser de rémunérations variables aux membres du Conseil d'administration. Le montant de la rémunération tient compte de la disponibilité accrue de par la loi et la réglementation du mandat du président du Conseil d'administration et du mandat des autres membres du Conseil d'administration.

La rémunération globale des cinq membres de la Direction d'entreprise se composait de paiements en numéraire à hauteur de 2 182 800 francs, de cotisations de prévoyance de 314 700 francs et d'autres émoluments de 141 000 francs. La rémunération la plus élevée a été perçue par le président de la Direction d'entreprise avec des paiements en numéraire de 564 000 francs, des cotisations de prévoyance de 90 100 francs et d'autres émoluments de 32 400 francs. Les paiements en numéraire incluent le salaire de base et toutes les parts variables. Les rémunérations versées en 2017 ont légèrement augmenté par rapport à 2016, étant donné que le degré de réalisation des objectifs, déterminant pour le calcul de la part variable, est en légère progression par rapport à l'exercice précédent.

Les membres de la Direction d'entreprise doivent verser à l'entreprise les tantièmes, honoraires et autres rémunérations qu'ils ont perçus dans le cadre de leur mandat au nom du Groupe Helsana. Aucun honoraire ou rémunération supplémentaire des membres du Conseil d'administration ou de la Direction d'entreprise devant être rendu public n'a été versé.

6. Droits de participation des actionnaires

Chaque action donne droit à une voix lors de l'assemblée générale. Il n'y a pas d'actions privilégiées ou d'actions à droit de vote privilégié. Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale au moyen d'une procuration écrite. Le mandataire ne doit en aucun cas être lui-même actionnaire.

Aucune règle statutaire ne limite le droit de vote ou la participation à l'assemblée générale.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix représentées, sauf disposition légale contraignante contraire. Les statuts ne définissent aucun quorum.

L'assemblée générale ordinaire a lieu tous les ans dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Elle est convoquée par le Conseil d'administration, les liquidateurs ou l'organe de révision. Le Conseil d'administration convoque également une assemblée générale quand des actionnaires représentant au moins 10 pour cent du capital-actions en font la demande par écrit, avec mention des points à mettre à l'ordre du jour ainsi que des propositions.

La convocation de l'assemblée générale ordinaire doit être adressée au moins 20 jours avant la date de l'assemblée générale et doit mentionner les points à mettre à l'ordre du jour ainsi que les propositions du Conseil d'administration et, le cas échéant, des actionnaires.

Helsana tient un registre des actions nominatives où sont inscrits les détenteurs et les usufruitiers, avec mention de leur nom et de leur adresse.

7. Gouvernement d'entreprise

Changement de contrôle et mesures de défense Comme Helsana n'est pas cotée en bourse, la société n'a pas l'obligation d'émettre une offre publique d'achat.

Aucune clause de changement de contrôle n'a été incluse dans des conventions ou des plans au bénéfice des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction d'entreprise ou d'autres cadres d'Helsana.

8. Organe de révision

Conformément aux statuts, l'organe de révision est nommé pour une année. Le mandat du réviseur responsable est limité à sept ans. Il s'étend à la grande majorité des sociétés comprises directement ou indirectement dans le périmètre de consolidation d'Helsana.

La société Ernst & Young SA, sise à Zurich, est l'organe de révision du Groupe Helsana depuis 2006. Le mandat en cours a été prolongé à l'issue de l'assemblée générale du 8 avril 2016. Rolf Bächler exerce la fonction de réviseur responsable depuis 2017. Les honoraires pour

les travaux de révision se sont élevés à 601 756 francs en 2017. Les honoraires additionnels pour des prestations de conseil se sont élevés à 247 177 francs en 2017.

9. Gestion très stricte du risque et du contrôle

Helsana accorde une grande importance à la gestion des risques. Au cours des dernières années, Helsana a donc instauré dans toute l'entreprise une gestion des risques et un système de contrôle interne (SCI) conformes aux dispositions du Code des obligations et de la loi sur la surveillance des assurances (LSA). La gestion des risques et du contrôle est un instrument de conduite primordial visant à garantir la réalisation des objectifs de l'entreprise ainsi que la pérennité et le succès du Groupe Helsana.

Le Conseil d'administration reçoit régulièrement des rapports sur les principaux risques, leur évolution et les mesures prises pour en limiter l'impact et les maîtriser. Le système de contrôle interne englobe l'analyse des risques pour l'activité opérationnelle.

10. Politique d'information

Le Groupe Helsana informe ses actionnaires, ses collaborateurs et ses clients de manière complète, ouverte et régulière.

Dans la rubrique «Groupe Helsana» du site Internet www.helsana.ch, vous trouverez des informations sur des thèmes tels que la stratégie de l'entreprise, la structure juridique, le gouvernement d'entreprise, les communiqués de presse et les rapports annuels ainsi que d'autres informations spécifiquement destinées à différents groupes cibles.

Les résultats du Groupe sont publiés une fois par an. Les communiqués de presse et les présentations sont disponibles sur le site Internet de la société. Le rapport annuel est disponible en allemand, français, italien et anglais. Il peut aussi être consulté sur le site Internet à partir du jour de la publication des résultats de l'exercice écoulé.

Une conférence du président est organisée chaque année au mois d'octobre pour les actionnaires d'Helsana SA. L'assemblée générale ordinaire a lieu tous les ans dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Des assemblées générales extraordinaires sont convoquées au cas par cas.

– Service médias: media.relations@helsana.ch

Membres du Conseil d'administration



Thomas D. Szucs
Président, depuis 2010



Michela Ferrari-Testa
Vice-présidente, depuis 2007



Reto Stump
Vice-président, depuis 2012



Yves Cuendet
Membre, depuis 2014



Jürg Dommer
Membre, depuis 2013



Benedikt Koch
Membre, depuis 2016



Daniel Loup
Membre, depuis 2011



Severin Moser
Membre, depuis 2008



Christiane Roth-Godat
Membre, depuis 2008

Membres de la Direction d'entreprise



Daniel H. Schmutz
CEO



Rudolf Bruder
Service Clientèle et Prestations



Jürg Stupp
Vente et Marketing



Roman Sonderegger
Finances et
Technique actuarielle
depuis 1.5.2017



Hans-Peter Keller
Informatique
depuis 1.3.2017

Responsable Finances et Technique actuarielle ad intérim jusqu'au 30.4.2017: Ronny Bächtold
Responsable Informatique et Services jusqu'au 28.2.2017: Achim Baumstark

Comptes consolidés du Groupe Helsana

Compte de résultat consolidé

Montants en milliers de francs	Annexe	2017	2016
Primes acquises pour propre compte	4	6 390 452	6 370 241
Charges de sinistres et de prestations pour propre compte	4	-6 315 342	-6 101 461
Taux d'intérêt technique		10 132	10 020
Compensation des risques entre assureurs		624 599	434 630
Participation des assurés aux excédents		-39 837	-34 258
Charges d'exploitation pour propre compte	4	-679 835	-624 393
Compte de résultat technique		-9 831	54 778
Produits des placements de capitaux		757 624	655 103
Charges des placements de capitaux		-403 244	-447 653
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux		-51 000	-152 000
Résultat des placements de capitaux	5	303 380	55 450
Charges d'intérêts techniques		-10 132	-10 020
Autres produits d'exploitation	4	9 384	14 348
Autres charges d'exploitation	4	-67 820	-5 837
Résultat d'exploitation		224 981	108 720
Résultat hors exploitation	4	5 317	2 657
Résultat exceptionnel	4	-12	-28
Résultat consolidé avant impôts		230 286	111 349
Impôts différés sur les bénéfices		1 748	57 412
Impôts sur les bénéfices		-13 424	-70 027
Part des minoritaires dans le résultat		-728	-765
Résultat consolidé		217 882	97 969

Bilan consolidé

Montants en milliers de francs	Annexe	31.12.2017	31.12.2016
Actifs			
Placements de capitaux	6, 7	6 272 074	6 035 180
Immobilisations incorporelles	8	29 506	68 096
Immobilisations corporelles	8	13 410	10 053
Comptes de régularisation actifs	9	612 058	414 518
Impôts différés actifs ¹		98 300	96 564
Créances	10	378 903	343 352
Liquidités		188 502	91 244
Total de l'actif		7 592 753	7 059 008
Passifs			
Capital de l'entité		70 000	70 000
Réserves provenant de primes		405 601	405 601
Réserves provenant de bénéfices		1 574 940	1 479 071
Résultat consolidé		217 882	97 969
Part des minoritaires dans le capital		2 309	2 072
Fonds propres		2 270 732	2 054 714
Provisions techniques pour propre compte	11	3 638 098	3 416 519
Provisions non techniques	12	124 867	118 277
Provision pour risques liés aux placements de capitaux	13	842 632	791 632
Comptes de régularisation passifs	9	56 612	96 093
Impôts différés passifs ¹		38	50
Dettes	10	659 774	581 722
Capitaux étrangers		5 322 021	5 004 294
Total du passif		7 592 753	7 059 008

¹ Le taux d'impôt différé sur les bénéfices de 21,5 % (0,31 % dans le cas des sociétés avec réduction pour participation) correspond au taux d'imposition escompté sur le résultat avant impôts.

Tableau de flux de trésorerie consolidé

Montants en milliers de francs	Annexe	2017	2016
Résultat consolidé		217 882	97 969
Amortissements / réévaluations des placements de capitaux	6	-127 509	-32 149
<i>dont amortissements / réévaluations des participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence</i>	6	-25 975	9 001
Amortissements / réévaluations des immobilisations incorporelles	8	38 589	41 657
Amortissements / réévaluations des immobilisations corporelles	8	9 621	8 547
Amortissements / réévaluations des créances		28 335	20 127
Variation des provisions techniques pour propre compte	11	221 579	16 444
Variation des provisions non techniques	12	6 590	-23 411
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	13	51 000	152 000
Bénéfice / perte provenant de réalisations d'immobilisations corporelles	8	188	-59
Variation des comptes de régularisation actifs	9	-197 540	18 151
Variation des impôts différés sur les bénéfices		-1 748	-57 412
Variation des créances	10	-63 886	-92 310
Variation des comptes de régularisation passifs	9	-39 481	-27 123
Variation des dettes	10	-31 948	-61 222
Flux de trésorerie de l'activité d'exploitation		111 672	61 210
Investissements / désinvestissements dans les placements de capitaux	6	-109 386	-200 085
Investissements / désinvestissements dans les immobilisations incorporelles	8	0	-64 498
Investissements / désinvestissements dans les immobilisations corporelles	8	-13 165	-4 662
Flux de trésorerie de l'activité d'investissement		-122 551	-269 244
Nouveaux engagements financiers à court terme	10	110 000	0
Distribution de bénéfices aux actionnaires		-2 100	-1 400
Distribution de bénéfices aux minoritaires		-491	-975
Variation des minoritaires / tiers		728	766
Flux de trésorerie de l'activité de financement		108 137	-1 610
Flux de trésorerie total = variation «Liquidités»		97 258	-209 644
État initial des liquidités au 01.01.		91 244	300 888
État final des liquidités au 31 décembre		188 502	91 244
Variation des liquidités¹		97 258	-209 644

¹ **Liquidités** Liquidités opérationnelles, liquidités banque de dépôt, dépôts à terme

Tableau des fonds propres consolidés

Montants en milliers de francs	Capital de l'entité	Réserves provenant de primes	Réserves provenant de bénéfices	Résultat consolidé	Part des minoritaires dans le capital	Total
Situation des fonds propres au 1.1.2016	70 000	405 601	1 464 535	15 936	2 282	1 958 354
Affectation du bénéfice			15 936	-15 936		0
Distribution de dividendes			-1 400			-1 400
Résultat de l'exercice				97 969	-210	97 759
Situation au 31.12.2016	70 000	405 601	1 479 071	97 969	2 072	2 054 714

Montants en milliers de francs	Capital de l'entité	Réserves provenant de primes	Réserves provenant de bénéfices	Résultat consolidé	Part des minoritaires dans le capital	Total
Situation des fonds propres au 31.12.2016	70 000	405 601	1 479 071	97 969	2 072	2 054 714
Affectation du bénéfice			97 969	-97 969		0
Distribution de dividendes			-2 100			-2 100
Résultat de l'exercice				217 882	237	218 119
Situation au 31.12.2017	70 000	405 601	1 574 940	217 882	2 309	2 270 732

Les fonds propres se composent des postes suivants :

Capital de l'entité

Il s'agit ici du montant nominal du capital-actions. Le capital-actions est divisé en 70 000 actions nominatives ordinaires d'une valeur nominale de CHF 1000.-.

Réserves provenant de primes

Les réserves provenant de primes font référence aux versements (agio) dépassant le montant nominal.

Réserves provenant de bénéfices

Les réserves provenant de bénéfices font référence aux fonds propres générés sous la forme de bénéfices non distribués et reportés à nouveau issus d'exercices antérieurs. Le résultat obtenu par la première utilisation des normes Swiss GAAP RPC est affecté aux réserves provenant de bénéfices.

Annexe aux comptes annuels consolidés du Groupe Helsana

1. Compte de résultat – Informations complémentaires sur les secteurs d'activité (branches)

	Assurances selon la LAMal ¹		Assurances selon la LCA ²	
	2017	2016	2017	2016
Primes acquises pour propre compte	4 497 206	4 521 402	1 751 153	1 701 603
Charges de sinistres et de prestations pour propre compte	-4 791 719	-4 692 037	-1 352 970	-1 280 701
Taux d'intérêt technique	0	0	0	0
Compensation des risques entre assureurs	624 599	434 630	0	0
Participation des assurés aux excédents	-7 494	-8 515	-30 010	-23 239
Charges d'exploitation pour propre compte	-306 253	-273 635	-349 849	-326 857
Compte de résultat technique	16 339	-18 155	18 324	70 806
Produits des placements de capitaux	292 530	221 732	302 906	283 092
Charges des placements de capitaux	-170 705	-153 435	-127 204	-200 213
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	26 000	-10 000	-85 000	-97 000
Résultat des placements de capitaux	147 825	58 297	90 702	-14 121
Charges d'intérêts techniques	0	0	0	0
Autres produits d'exploitation	8 017	7 211	1 032	6 401
Autres charges d'exploitation	-2 471	-2 657	-65 852	-2 100
Résultat d'exploitation	169 710	44 696	44 206	60 986
Résultat hors exploitation	216	-190	-117	790
Résultat exceptionnel	-12	-24	0	-5
Résultat consolidé avant impôts	169 914	44 482	44 089	61 771
Impôts différés sur les bénéfices	0	0	4 379	59 008
Impôts sur les bénéfices	0	0	-12 238	-64 797
Part des minoritaires dans le résultat	0	0	0	0
Résultat consolidé	169 914	44 482	36 230	55 982

¹ **Assurances selon la LAMal** Cette branche regroupe les sociétés qui proposent des assurances obligatoires des soins et des assurances facultatives d'indemnités journalières selon la LAMal.

² **Assurances selon la LCA** Cette branche regroupe les sociétés qui proposent des produits d'assurance selon la LCA.

³ **Assurances selon la LAA** Cette branche regroupe les sociétés qui proposent des produits d'assurance selon la LAA.

⁴ **Autres** Cette branche regroupe toutes les autres sociétés.

Assurances selon la LAA ³		Autres ⁴		Élimination		Total	
2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
142 247	147 393	0	0	-154	-157	6 390 452	6 370 241
-170 807	-128 880	0	0	154	157	-6 315 342	-6 101 461
10 132	10 020	0	0	0	0	10 132	10 020
0	0	0	0	0	0	624 599	434 630
-2 333	-2 505	0	0	0	0	-39 837	-34 258
-23 733	-23 901	0	0	0	0	-679 835	-624 393
-44 494	2 127	0	0	0	0	-9 831	54 778
89 156	95 104	99 232	85 175	-26 200	-30 000	757 624	655 103
-68 157	-52 894	-38 378	-41 111	1 200	0	-403 244	-447 653
-2 000	5 000	10 000	-50 000	0	0	-51 000	-152 000
18 999	47 210	70 854	-5 936	-25 000	-30 000	303 380	55 450
-10 132	-10 020	0	0	0	0	-10 132	-10 020
448	750	959	1 068	-1 072	-1 082	9 384	14 348
-177	-920	-392	-1 241	1 072	1 082	-67 820	-5 837
-35 356	39 148	71 421	-6 110	-25 000	-30 000	224 981	108 720
-26	-41	5 244	2 098	0	0	5 317	2 657
0	0	0	0	0	0	-12	-28
-35 382	39 107	76 665	-4 012	-25 000	-30 000	230 286	111 349
-2 603	-1 711	-28	116	0	0	1 748	57 412
-82	-4 512	-1 104	-718	0	0	-13 424	-70 027
0	0	-728	-765	0	0	-728	-765
-38 067	32 884	74 805	-5 379	-25 000	-30 000	217 882	97 969

2. Principes de consolidation et d'établissement des comptes

Généralités

Les comptes annuels consolidés 2017 sont établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true & fair view). Les normes Swiss GAAP RPC forment un tout. Toutes les recommandations formulées doivent dès lors être appliquées.

La norme Swiss GAAP RPC 41 est entrée en vigueur le 1.1.2012 pour les clôtures individuelles des assureurs-maladie LAMal. Le Groupe Helsana applique la norme Swiss GAAP RPC 30 (Consolidation) en relation avec la norme Swiss GAAP RPC 41 depuis l'exercice 2015. L'utilisation des Swiss GAAP RPC est un choix volontaire.

Périmètre de consolidation

Les comptes annuels consolidés englobent toutes les entreprises contrôlées directement ou indirectement par Helsana. Par contrôle, on entend la possibilité d'exercer une influence déterminante sur les activités financières et opérationnelles afin d'en tirer un profit correspondant. Tel est habituellement le cas lorsqu'Helsana détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote d'une société. Les sociétés acquises durant l'exercice sont intégrées dans les comptes consolidés à partir de la date de la remise des activités à Helsana, et toutes les sociétés vendues sont sorties du périmètre à partir de la date d'aliénation.

Modification du périmètre de consolidation

Au 1er janvier 2017, Helsana Assurances SA a absorbé Avanex Assurances SA ainsi que Progrès Assurances SA et Sansan Assurances SA dans le cadre de la fusion conformément à l'art. 3, al. 1, lit. a de la loi sur la fusion (LFus), en reprenant les actifs et passifs par succession universelle.

Au 1er janvier 2017, Helsana Assurances complémentaires SA a cédé LCC Consulting AG à Helsana Participations SA; la société a été rebaptisée Health & Medical Service AG en date du 25 avril 2017.

Écarts d'arrondi

Tous les montants présentés dans les comptes annuels sont arrondis en milliers de CHF. En conséquence, dans certains cas, il est possible que l'addition des montants arrondis fasse apparaître un écart par rapport au total arrondi indiqué.

2.1 Méthode de consolidation

Consolidation intégrale

L'intégration des sociétés se fait selon la méthode de la consolidation intégrale. La consolidation du capital se fait selon la méthode anglo-saxonne (purchase method). Les actifs et les fonds étrangers des sociétés acquises font l'objet d'une réévaluation à la date du changement de contrôle selon des principes du groupe Helsana; les plus-values et moins-values sont attribuées aux postes concernés du bilan et la différence restante entre le prix de vente et les fonds propres déterminés selon les principes de présentation des comptes du groupe, c'est-à-dire le goodwill, est entièrement amortie sur cinq ans ou durant l'année de la consolidation. Les participations éventuelles de tiers à des sociétés entièrement consolidées sont mentionnées séparément comme parts minoritaires aux fonds propres et au résultat.

Méthode de mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles Helsana détient une participation entre 20 et 50 % sont portées au bilan selon la méthode de la mise en équivalence, c'est-à-dire au prorata des fonds propres.

Date de la consolidation

La date de clôture pour toutes les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation est le 31 décembre.

Événements postérieurs à la date du bilan

Au 1er janvier 2018, Progrès Assurance SA a absorbé Indivo Assurances SA dans le cadre de la fusion conformément à l'art. 3, al. 1, lit. a de la loi sur la fusion (LFus), en reprenant les actifs et passifs par succession universelle.

Par ailleurs, jusqu'à la date de la signature par l'organe compétent (6 février 2018), aucun événement majeur ne s'est produit après le jour de clôture du bilan.

Rapports internes

La totalité des transactions, rapports et bénéfices intermédiaires est éliminée dans le cadre de la consolidation.

2.2 Principes d'évaluation

L'évaluation est effectuée sur la base de critères unifiées. Le principe de base de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs est applicable.

Monnaies étrangères

Les conversions de postes en monnaie étrangère s'effectuent aux cours en vigueur au 31 décembre.

Les cours suivants ont été appliqués :

	31.12.2017	31.12.2016
Unité/monnaie	Cours	Cours
1 EUR	1.16963	1.07198
1 GBP	1.31744	1.25589
1 USD	0.97634	1.01636
100 JPY	0.86662	0.87140
1 CAD	0.77792	0.75786
1 AUD	0.76221	0.73594

Placements de capitaux

Immeubles

Les immeubles englobent tout autant des immeubles de rapport que des bâtiments utilisés par Helsana et sont inscrits au bilan à leur valeur vénale actuelle. Les valeurs vénales font l'objet d'une estimation par une société de conseil indépendante au moins tous les trois ans. Les années intermédiaires, les valeurs sont déterminées selon la méthode DCF (Discounted Cash Flow) ou au moyen d'une autre méthode reconnue.

Obligations et fonds obligataires

Si le débiteur est capable de verser les intérêts dus et de rembourser le capital, les papiers-valeurs à revenu fixe sont portés au bilan selon la méthode de l'amortissement des coûts. La modification périodique de la valeur du bilan est actée avec effet sur le résultat. S'il existe le moindre doute fondé quant à la capacité du débiteur à verser les intérêts dus ou à rembourser le capital, les papiers-valeurs à revenu fixe sont évalués aux valeurs actuelles. Dans le cas des placements en titres analogues sans échéance fixe (fonds obligataires, p. ex.) ou sans prix de remboursement fixe, l'évaluation se fait à la valeur du marché.

Actions

Les actions incluent des papiers-valeurs tels que les actions et d'autres titres de nature analogue. Les avoirs en portefeuille sont négociables et évalués à leur valeur du marché. La modification périodique de la valeur du bilan est actée avec effet sur le résultat. Les pertes de valeur éventuelles sont dûment comptabilisées.

Placements collectifs de capitaux

Les placements collectifs de capitaux (fonds d'actions, placements alternatifs, fonds immobiliers, etc.) constituent un poste séparé. Leur évaluation s'effectue aux valeurs actuelles. La modification périodique de la valeur du bilan est actée avec effet sur le résultat.

Opérations de change à terme

Parmi les produits dérivés figurent les contrats de change à terme et les contrats d'options, les certificats sur indices d'actions et les futures. Les opérations de change à terme servent à couvrir des fluctuations de cours ou des prix du marché et sont évaluées aux valeurs du marché.

Participations

Les participations incluent des parts dans des sociétés détenues à des fins stratégiques. Ces participations sont évaluées au prorata des derniers fonds propres connus (méthode de mise en équivalence) ou à la valeur d'acquisition.

Prêts et prêts hypothécaires

Les prêts et prêts hypothécaires sont portés au bilan à la valeur nominale, moins les corrections de valeur nécessaires.

Actifs provenant de la réserve de cotisations de l'employeur

Les actifs provenant de la réserve des cotisations de l'employeur sont portés à l'actif à la valeur nominale en l'absence de renonciation d'utilisation et inscrits aux charges du personnel en cas d'utilisation. La valeur est vérifiée chaque année et le poste corrigé le cas échéant.

Sûretés pour engagements propres et actifs sous réserve de propriété

Tous les placements de capitaux et liquidités, à l'exception des participations des secteurs LAMal, LCA et LAA, sont déclarés comme fortune liée.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles font la distinction entre logiciels achetés et projets. Elles sont amorties de façon linéaire sur la base de la durée d'utilisation économique. Les montants inférieurs à CHF 5000.– sont directement imputés sur le compte de résultat dans le cas des logiciels achetés.

Les projets sont généralement amortis sur une période de 5 ans à compter de leur introduction, dans des cas justifiés sur une période de 10 ans tout au plus. Ils doivent se traduire par un bénéfice sur plusieurs années. Ils sont tout au plus évalués aux valeurs d'acquisition ou de fabrication. Ces coûts doivent être mesurables et pouvoir être affectés au projet. Seuls peuvent être inscrits à l'actif les projets ayant un caractère stratégique et dépassant un volume d'investissement de 3 millions de CHF.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire sur la base de la durée d'utilisation économique. Les acquisitions et les acquisitions groupées d'un montant supérieur à CHF 5000.– sont portées à l'actif dans les biens meubles et équipements. Les montants inférieurs à cette limite sont directement imputés sur le compte de résultat.

Durée d'utilisation par catégorie de placements :

- 5 ans pour les biens meubles et les équipements
- 3 ans pour le matériel informatique
- 3 ans pour les véhicules

La valeur est vérifiée chaque année et le poste corrigé en conséquence.

Actifs de régularisation

Ce poste englobe les dépenses engagées durant l'exercice sous revue, mais à comptabiliser en charges dans l'exercice suivant ainsi que les produits de l'exercice sous revue qui ne seront encaissés qu'au cours du prochain exercice.

Créances

Les créances à l'égard des tiers, tels que les preneurs d'assurance, les organisations d'assurance, les agents et les intermédiaires, les instances étatiques et autres sont évaluées à la valeur nominale. Le ducroire est évalué sur la base de la structure des échéances et des risques de solvabilité identifiables. Outre les corrections de valeur individuelles pour les risques créanciers connus, des pertes de valeur sont actées pour le risque de défaillance à la lumière de données statistiques. Le calcul de la correction de valeur nécessaire tient compte à la fois de la structure des échéances et du genre de créance (clients privés, clients entreprises, participation aux coûts). Les hypothèses reposent sur les valeurs empiriques des exercices précédents. En prenant pour hypothèse que les pertes sur débiteurs sont identiques aux exercices précédents, un ducroire est constitué au taux de 0,25 % pour les créances ouvertes jusqu'à 180 jours. Pour les créances plus anciennes, dans le cas des sociétés LAMal, le calcul du ducroire tient compte des effets de l'art. 64a LAMal, selon le canton. Les montants totaux des créances sont mis en relation avec les réquisitions de poursuite introduites et les actes de défaut de biens qui en résultent.

Les créances envers des proches sont évaluées à la valeur nominale, compte tenu des corrections de valeur se révélant nécessaires.

Liquidités

Les liquidités recouvrent les avoirs en caisse ainsi que les avoirs postaux et bancaires. L'évaluation se fait à la valeur nominale. Les pertes de valeur éventuelles sont dûment comptabilisées.

Provisions techniques pour propre compte

Le poste des provisions techniques pour propre compte rassemble les provisions pour sinistres et prestations, les capitaux de couverture, les provisions pour participations aux excédents, les provisions techniques de sécurité et pour fluctuations ainsi que les autres provisions techniques.

Les provisions pour sinistres et prestations sont calculées selon une méthode actuarielle reconnue par le droit de la surveillance (méthode Chain Ladder, p. ex.). Les paramètres de calcul suivants sont retenus pour l'année de survenance et l'année de règlement:

- Année du début du traitement contre année de paiement des prestations de soins
- Année de début du cas contre année de paiement des prestations d'indemnités journalières

La réserve mathématique pour rentes est calculée selon les normes comptables énoncées à l'art. 108 OLAA. La rente sans allocations de renchérissement sert de base de calcul. En cas de coassurance passive, notre part dans la réserve mathématique individuelle indiquée par la compagnie apéritrice est prise en charge.

Dans le segment de l'indemnité journalière de maladie collective, des provisions pour participations aux excédents sont constituées pour les contrats incluant des conventions de participations aux excédents. Ces provisions correspondent à l'espérance mathématique des participations aux excédents à verser après la date de clôture du bilan pour les contrats actifs à la date de clôture du bilan assortis d'une participation aux excédents. L'évaluation des provisions pour participations aux excédents tient compte de l'état actif au jour du bilan ainsi que de l'expérience empirique des sinistres.

Les provisions de sécurité et pour fluctuations protègent la base de capital des effets de fluctuations exceptionnelles du résultat technique. Elles sont dotées jusqu'à un plafond de 15 % des prestations d'assurance, en fonction du résultat technique. Le seuil est égal à zéro.

Les autres provisions techniques incluent d'autres provisions actuarielles évaluées conformément au plan d'affaires valable et approuvé.

Provisions non techniques

Si une sortie de fonds est probable, une provision adéquate est constituée pour les engagements juridiques et factuels découlant d'un événement passé. Le montant des provisions est déterminé sur la base d'une analyse de l'événement passé et du risque économique. Si le facteur temps joue un rôle important, le besoin de provisions doit être actualisé. Les provisions sont réévaluées chaque année.

Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Les provisions pour risques liés aux placements de capitaux ont pour objet de réduire l'impact des volatilités à long terme sur le marché des capitaux. Les provisions sont calculées sur l'ensemble du portefeuille et réévaluées chaque année. Les provisions cibles pour risques liés aux placements de capitaux se calculent comme suit :

- 10 % des obligations Suisse
- 3 % des biens-fonds et des bâtiments et
- 20 % des autres placements de capitaux.

Si les placements de capitaux subissent des pertes de valeur particulièrement importantes durant la période sous revue, les provisions pour risques liés aux placements de capitaux peuvent être dissoutes totalement ou partiellement avec effet sur le résultat. Si les placements de capitaux enregistrent des gains de valeur particulièrement importants durant la période sous revue, les provisions pour risques liés aux placements de capitaux peuvent être augmentées jusqu'à la valeur cible avec effet sur le résultat.

Passifs de régularisation

Ce poste comporte des régularisations pour des recettes de l'exercice sous revue qui ne seront enregistrées en produits qu'au prochain exercice et des charges de l'exercice sous revue qui ne seront payées qu'au prochain exercice.

Dettes

Ce poste regroupe essentiellement des engagements à l'égard d'assurés et de fournisseurs de prestations ainsi que des primes facturées par avance. Les prêts octroyés sont également repris dans ce poste. Les dettes sont portées au bilan à la valeur nominale.

3. Périmètre de consolidation 2017

Nom	Branche	Consolidation	Participa- tion en %	Capital en millions de CHF
Helsana SA, Dübendorf	Holding	Intégralement consolidée	100	70,0
– Helsana Assurances SA, Dübendorf	Assurance-maladie	Intégralement consolidée	100	70,0
– Helsana Assurances complémentaires SA, Dübendorf	Assurance-maladie	Intégralement consolidée	100	35,0
– Helsana Protection juridique SA, Aarau	Assurance de protection juridique	Méthode de mise en équivalence	50	3,0
– Progrès Assurances SA, Dübendorf	Assurance-maladie	Intégralement consolidée	100	0,3
– Indivo Assurances SA, Dübendorf	Assurance-maladie	Intégralement consolidée	100	0,1
– Helsana Accidents SA, Dübendorf	Assurance-accidents	Intégralement consolidée	100	14,0
– Solida Assurances SA, Zurich	Assurance-accidents	Méthode de mise en équivalence	50	10,0
– Helsana Participations SA, Dübendorf	Holding	Intégralement consolidée	100	0,1
– Service Sinistres Suisse SA, Zurich	Clarification des recours	Intégralement consolidée	50,9	0,1
– Health & Medical Service SA, Zurich	Soins de santé	Intégralement consolidée	100	0,1
– Procure Prévoyance SA, Dübendorf	Services	Intégralement consolidée	100	0,1
– Communauté d'achat HSK SA, Dübendorf	Services	Intégralement consolidée	60	0,1
– Aviga SA, Zurich	Case Management	Méthode de mise en équivalence	50	1,0
– Topwell-Apotheken AG, Winterthour	Soins de santé	Méthode de mise en équivalence	25	0,3

4. Commentaires relatifs au compte de résultat consolidé

Montants en milliers de francs	2017	2016
Recettes de primes	6 391 250	6 371 065
Part des réassureurs	-798	-824
Primes acquises pour propre compte	6 390 452	6 370 241
Charges de sinistres et de prestations	-6 663 482	-6 675 433
Participation aux coûts	633 539	646 188
Part des réassureurs	0	2 195
Variation des provisions techniques	-221 578	-16 444
Frais engagés pour restreindre les dommages	-63 821	-57 967
Total charges de sinistres et de prestations pour propre compte	-6 315 342	-6 101 461
Charges de personnel	-378 849	-365 381
Locaux administratifs et installations d'exploitation	-25 696	-27 413
Charges informatiques	-97 016	-94 048
Marketing, publicité et commissions	-70 438	-92 495
Autres charges administratives	-93 894	-31 322
Amortissements	-13 942	-13 734
Total charges d'exploitation pour propre compte	-679 835	-624 393
Liquidités (intérêts)	2 763	8 521
Créances (intérêts liés à la compensation des risques, intérêts de retard, etc.)	5 244	4 143
Autres produits	1 377	1 684
Total autres produits d'exploitation	9 384	14 348
Liquidités (intérêts)	-2 707	-4 777
Dettes (intérêts liés à la compensation des risques, etc.)	-77	-95
Autres charges	-65 036	-965
Total autres charges d'exploitation	-67 820	-5 837
Résultat hors exploitation de tiers	18 774	17 103
Charges hors exploitation de tiers	-13 457	-14 446
Total résultat hors exploitation	5 317	2 657
Charges exceptionnelles	-12	-28
Total résultat exceptionnel	-12	-28

5. Commentaires relatifs au compte de résultat consolidé – placements de capitaux

Montants en milliers de francs	Résultat ordinaire	Bénéfices réalisés	Bénéfices non réalisés	Total 2016
Produits des placements de capitaux				
Immeubles	18 925	126	8 553	27 604
Obligations	82 298	172 272	3 896	258 466
Actions	23 857	64 023	100 097	187 977
Placements alternatifs	0	0	20 289	20 289
Fonds immobiliers	0	79 941	23 951	103 892
Opérations de change à terme	0	30 491	15 243	45 734
Participations	234	1 566	9 027	10 827
Réserve de cotisations de l'employeur	0	0	167	167
Autres produits des placements de capitaux ¹	147	0	0	147
Total produits des placements de capitaux	125 461	348 419	181 223	655 103

Montants en milliers de francs	Frais administratifs	Pertes réalisées	Pertes non réalisées	Total 2016
Charges des placements de capitaux				
Immeubles	0	-6	-5 410	-5 416
Obligations	0	-144 938	-8 299	-153 237
Actions	0	-73 981	-73 365	-147 346
Placements alternatifs	0	-35	-3 621	-3 656
Fonds immobiliers	0	-14 830	-55 064	-69 894
Opérations de change à terme	0	-51 553	-1 910	-53 463
Participations	0	0	-26	-26
Réserve de cotisations de l'employeur	0	0	-1 378	-1 378
Charges de gestion des capitaux	-13 237	0	0	-13 237
Total charges des placements de capitaux	-13 237	-285 343	-149 073	-447 653

Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	0	0	-152 000	-152 000
Total résultat des placements 2016	112 224	63 076	-119 850	55 450

¹ Les autres produits des placements de capitaux incluent des versements de rétrocessions par l'institut financier dépositaire.

Montants en milliers de francs	Résultat ordinaire	Bénéfices réalisés	Bénéfices non réalisés	Total 2017
Produits des placements de capitaux				
Immeubles	19 123	608	10 321	30 052
Obligations	70 119	168 807	15 708	254 634
Fonds obligataires	0	0	2 009	2 009
Actions	25 037	157 227	145 170	327 434
Placements alternatifs	0	0	14 235	14 235
Fonds immobiliers	0	19 896	62 168	82 064
Opérations de change à terme	0	29 029	8 802	37 831
Participations	350	3 300	907	4 557
Réserve de cotisations de l'employeur	0	0	220	220
Autres produits des placements de capitaux ¹	4 588	0	0	4 588
Total produits des placements de capitaux	119 217	378 867	259 540	757 624

Montants en milliers de francs	Frais administratifs	Pertes réalisées	Pertes non réalisées	Total 2017
Charges des placements de capitaux				
Immeubles	0	-2 218	-5 185	-7 403
Obligations	0	-136 390	-18 403	-154 793
Fonds obligataires	0	0	-171	-171
Actions	0	-48 029	-63 043	-111 072
Placements alternatifs	0	-30	-8 250	-8 280
Fonds immobiliers	0	-3 326	-3 125	-6 451
Opérations de change à terme	0	-64 863	-5 972	-70 835
Participations	0	0	-26 882	-26 882
Réserve de cotisations de l'employeur	0	0	-1 001	-1 001
Autres charges placements de capitaux	-3 859	0	0	-3 859
Charges de gestion des capitaux	-12 497	0	0	-12 497
Total charges des placements de capitaux	-16 356	-254 856	-132 032	-403 244
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	0	0	-51 000	-51 000
Total résultat des placements 2017	102 861	124 011	76 508	303 380

¹ Les autres produits des placements de capitaux incluent des versements de rétrocessions par l'institut financier dépositaire.

6. Commentaires relatifs au bilan consolidé – placements de capitaux

Montants en milliers de francs	Situation au 1.1.2016	Entrées / sorties	Variation de l'ajustement d'évaluation	Situation au 31.12.2016
Immeubles	317 303	6 404	3 143	326 850
Obligations ¹	3 668 307	46 655	-4 404	3 710 558
Actions	1 129 904	12 945	26 732	1 169 581
Placements alternatifs	133 530	66 943	16 668	217 139
Fonds immobiliers	482 868	67 683	-31 113	519 437
Opérations de change à terme	-10 891	0	13 333	2 442
Participations	75 232	-550	9 001	83 683
Emprunts et hypothèques	7	6	0	13
Réserve de cotisations de l'employeur	6 687	0	-1 211	5 476
Placements de capitaux	5 802 947	200 085	32 149	6 035 180

Montants en milliers de francs	Situation au 31.12.2016	Entrées / sorties	Variation de l'ajustement d'évaluation	Situation au 31.12.2017
Immeubles	326 850	2 963	5 136	334 949
Obligations ¹	3 710 558	31 827	-2 695	3 739 690
Fonds obligataires	0	22 573	1 839	24 412
Actions	1 169 581	-15 431	82 128	1 236 278
Placements alternatifs	217 139	31 943	5 985	255 067
Fonds immobiliers	519 437	35 610	59 043	614 090
Opérations de change à terme	2 442	0	2 830	5 272
Participations	83 683	-95	-25 975	57 613
Emprunts et hypothèques	13	-4	0	9
Réserve de cotisations de l'employeur	5 476	0	-782	4 694
Placements de capitaux	6 035 179	109 386	127 509	6 272 074

¹ La valeur de marché des obligations (hors intérêts courus) s'élève à KCHF 3 926 178 (KCHF 3 843 759 au 31.12.2016).

7. Opérations de change à terme

Montants en milliers de francs		Devise	Valeurs de marché au 31.12.2017		Valeurs de marché au 31.12.2016	
			Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Opérations à terme	Couverture	CHF	4 486	0	3 378	0
Opérations à terme	Couverture	USD	0	-325	0	-511
Opérations à terme	Couverture	EUR	0	-500	24	0
Total en obligations¹			4 486	-825	3 402	-511
Opérations à terme	Couverture	USD	7 671	0	0	-917
Opérations à terme	Couverture	EUR	0	-2 612	1 264	0
Opérations à terme	Couverture	GBP	214	0	2 095	0
Total opérations de change à terme			7 885	-2 612	3 359	-917

¹ Les couvertures sur obligations sont inscrites dans la catégorie de placement des obligations.

8. Tableau des immobilisations

Immobilisations corporelles et incorporelles

Montants en milliers de francs	Mobilier de bureau, machines et équipements	Matériel informa- tique	Véhicules	Total immobili- sations corporelles	Projets	Logiciels	Total immobili- sations corporelles
Valeurs comptables nettes au 1.1.2016	6 185	7 563	132	13 880	31 727	13 528	45 255
Valeurs d'acquisition							
Valeurs brutes au 1.1.2016	145 224	51 516	668	197 408	52 192	18 979	71 171
Entrées de placements	1 998	2 644	20	4 662	56 735	7 763	64 498
Sorties de placements	0	-2 507	-2	-2 509	0	0	0
Valeurs brutes au 31.12.2016	147 222	51 653	686	199 561	108 927	26 742	135 669
Corrections de valeur cumulées							
Corrections de valeur au 1.1.2016	-139 039	-43 953	-536	-183 528	-20 465	-5 451	-25 916
Amortissements planifiés	-2 383	-6 020	-85	-8 488	-36 309	-5 348	-41 657
Sorties de placements	0	2 506	2	2 508	0	0	0
Corrections de valeur au 31.12.2016	-141 422	-47 467	-619	-189 508	-56 774	-10 799	-67 573
Valeurs comptables nettes au 31.12.2016	5 800	4 186	67	10 053	52 153	15 943	68 096

Montants en milliers de francs	Mobilier de bureau, machines et équipements	Matériel informatique	Véhicules	Total immobilisations corporelles	Projets	Logiciels	Total immobilisations corporelles
Valeurs comptables nettes au 31.12.2016	5 800	4 186	67	10 053	52 153	15 943	68 096
Valeurs d'acquisition							
Valeurs brutes au 31.12.2016	147 222	51 653	685	199 560	108 927	26 742	135 669
Entrées de placements	3 078	9 883	204	13 165	0	0	0
Sorties de placements	-16	-10 538	-34	-10 588	0	0	0
Valeurs brutes au 31.12.2017	150 284	50 997	856	202 137	108 928	26 742	135 670
Corrections de valeur cumulées							
Corrections de valeur au 31.12.2016	-141 422	-47 466	-619	-189 507	-56 775	-10 799	-67 574
Amortissements planifiés	-2 962	-6 531	-128	-9 621	-33 241	-5 348	-38 590
Sorties de placements	3	10 363	34	10 400	0	0	0
Corrections de valeur au 31.12.2017	-144 381	-43 633	-713	-188 727	-90 016	-16 148	-106 164
Valeurs comptables nettes au 31.12.2017	5 903	7 364	143	13 410	18 912	10 595	29 506

9. Comptes de régularisation actifs et passifs

Montants en milliers de francs	31.12.2017	31.12.2016
Intérêts courus sur les placements de capitaux	34 079	36 270
Compensation des risques	434 289	293 551
Autres actifs transitoires	143 690	84 697
Total comptes de régularisation actifs	612 058	414 518
Compensation des risques	13 185	68 287
Autres passifs transitoires	43 427	27 806
Total comptes de régularisation passifs	56 612	96 093

10. Créances et dettes

Montants en milliers de francs	31.12.2017	31.12.2016
Preneurs d'assurance	315 503	284 573
Organisations d'assurance	5 199	6 614
Organisations et personnes proches	561	1 338
Organismes étatiques	20 306	4 982
Autres créances	37 334	45 845
Total créances	378 903	343 352
Preneurs d'assurance	281 069	357 625
Organisations d'assurance	821	1 067
Fournisseurs de prestations	80 224	95 309
Agents et intermédiaires	1 712	1 790
Organisations et personnes proches	2 232	2 220
Organismes étatiques	18 411	709
Engagements financiers à court terme	110 000	0
Autres dettes	165 305	123 002
Total dettes	659 774	581 722

11. Provisions techniques

Montants en milliers de francs	Provisions pour sinistres et prestations ¹	Capitaux de couverture ²	Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	Provisions pour fluctuations	Autres provisions techniques ³	Total
Situation au 1.1.2016	1 596 669	420 141	58 630	745 653	578 983	3 400 076
Constitutions	1 227 168	29 564	794 638	41 061	412 250	2 504 681
Dissolutions	-1 219 656	-22 366	-789 856	-54 900	-401 459	-2 488 238
Reclassifications	0	0	0	2 055	-2 055	0
Situation au 31.12.2016	1 604 181	427 339	63 412	733 869	587 719	3 416 519

Montants en milliers de francs	Provisions pour sinistres et prestations ¹	Capitaux de couverture ²	Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	Provisions pour fluctuations	Autres provisions techniques ³	Total
Situation au 31.12.2016	1 604 181	427 339	63 412	733 869	587 719	3 416 519
Constitutions	1 195 210	21 126	827 164	287 804	56 617	2 387 921
Dissolutions	-1 243 922	-30 122	-800 802	-57 659	-33 837	-2 166 342
Situation au 31.12.2017	1 555 469	418 343	89 774	964 014	610 499	3 638 098

¹ La part de réassurance dans les provisions pour sinistres et prestations s'élève à KCHF 0 au 31.12.2017 (KCHF 0 au 31.12.2016).

² Les capitaux de couverture des rentes ont été actualisés à un taux technique de 2,75 pour cent pour les années d'accident jusqu'à 2013 et à un taux de 2,0 pour cent pour les années d'accident 2014, 2015, 2016 et 2017 (durée moyenne: 15,3 ans).

³ Les autres provisions techniques se composent de réserves pour d'autres produits d'assurance obligatoire des soins, AOS (modèles tels que AMF/HMO).
Les provisions pour vieillissement ont été actualisées sur la base d'un taux technique de 1,0 pour cent (durée moyenne: 39,2 ans).

12. Provisions non techniques

Montants en milliers de francs	Restructuration ¹	Personnel/courtiers ²	Impôts	Investissements informatiques	Risques de processus ³	Autres ⁴	Total
Situation au 1.1.2016	5 267	23 330	53 780	358	0	58 952	141 687
Constitutions	628	27 345	104 875	368	0	-1 281	131 935
Utilisation	-4 240	-27 298	-90 786	-726	0	-32 296	-155 346
Situation au 31.12.2016	1 655	23 377	67 869	0	0	25 375	118 277

Montants en milliers de francs	Restructuration ¹	Personnel/courtiers ²	Impôts	Investissements informatiques	Risques de processus ³	Autres ^{4/5}	Total
Situation au 31.12.2016	1 655	23 377	67 869	0	0	25 375	118 277
Constitutions	0	41 073	7 025	0	2 190	66 793	117 081
Utilisation	-1 252	-25 067	-73 915	0	0	-10 257	-110 491
Situation au 31.12.2017	403	39 383	979	0	2 190	81 911	124 867

¹ Les provisions pour restructuration incluent les coûts des changements organisationnels décidés dans le cadre du programme de réduction des coûts.

² Les provisions pour droits aux vacances et aux heures supplémentaires ainsi que les primes du personnel et les frais de courtage figurent sous le poste Personnel/courtiers.

³ Les risques de processus incluent les créances d'octroi de nouvelles licences. Les paiements éventuels ont été provisionnés en conséquence.

⁴ Les autres provisions non techniques incluent des provisions pour corrections a posteriori des primes. En 2014, le Parlement fédéral a décidé de compenser les déséquilibres entre les primes accumulés entre 1996 et 2013 dans l'assurance-maladie sociale conformément à l'article 106 de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal). Cette compensation s'est opérée entre 2015 et 2017.

⁵ L'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA) a introduit une restriction à l'octroi de rabais. Le paiement compensatoire éventuel aux assurés individuels a été provisionné en 2017 à titre conservatoire à hauteur de CHF 65 millions.

13. Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Montants en milliers de francs	Provision pour risques liés aux placements de capitaux	Total
Situation au 1.1.2016	639 632	639 632
Constitutions	157 000	157 000
Dissolutions	-5 000	-5 000
Situation au 31.12.2016	791 632	791 632

Montants en milliers de francs	Provision pour risques liés aux placements de capitaux	Total
Situation au 31.12.2016	791 632	791 632
Constitutions	102 000	102 000
Dissolutions	-51 000	-51 000
Situation au 31.12.2017	842 632	842 632

14. Dettes envers des institutions de prévoyance

Réserve de cotisations de l'employeur en KCHF	Valeur nominale	Renoncia-tion d'utilisation	Bilan	Dissolutions	Bilan	Résultat de la RCE	
	31.12.2016	2016	31.12.2016	2016	31.12.2016	2016	Exercice précédent
Institutions de prévoyance	5 476	0	5 476	-1 378	6 687	-167	209
Total	5 476	0	5 476	-1 378	6 687	-167	209

Avantage / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de couverture / découvert ¹	Part économique de l'organisation	Variation par rapport à l'exercice précédent et effet sur le résultat de l'exercice	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel		
	31.12.2016	31.12.2016	31.12.2015		2016	Exercice précédent	
Plans de prévoyance avec excédent de couverture	150 191	0	0	0	30 096	30 096	29 443
Total	150 191	0	0	0	30 096	30 096	29 443

Réserve de cotisations de l'employeur en KCHF	Valeur nominale	Renoncia-tion d'utilisation	Bilan	Dissolutions	Bilan	Résultat de la RCE	
	31.12.2017	2017	31.12.2017	2017	31.12.2017	2017	Exercice précédent
Institutions de prévoyance	4 695	0	4 695	-1 001	3 913	219	-167
Total	4 695	0	4 695	-1 001	3 913	219	-167

Avantage / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de couverture / découvert ¹	Part économique de l'organisation	Variation par rapport à l'exercice précédent et effet sur le résultat de l'exercice	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel		
	31.12.2017	31.12.2017	31.12.2016		2017	Exercice précédent	
Plans de prévoyance avec excédent de couverture	158 698	0	0	0	31 709	31 709	30 096
Total	158 698	0	0	0	31 709	31 709	30 096

¹ Les données sont basées sur les comptes annuels audités 2015 et 2016 de la Fondation de prévoyance du personnel d'Helsana Assurances SA.

15. Autres indications

Sûretés pour engagements propres, réserve de propriété

A la date de référence, le montant total des actifs utilisés comme sûretés s'élève à KCHF 166 055 (obligations, intérêts courus inclus).

Créances/dettes éventuelles

Dans le cadre de l'imposition de groupe TVA, le Groupe Helsana est solidairement responsable des dettes des sociétés du groupe à l'égard de l'Administration fédérale des contributions. Le groupe TVA inclut les sociétés intégralement consolidées et l'Association Artisana.

Principales sociétés proches

Montants en milliers de francs	Transactions avec le Groupe Helsana (en termes nets) ¹		État des placements de capitaux ²		État des provisions techniques ²	
	2017	2016	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Nom						
Solida Assurances SA, 8048 Zurich	11 957	11 637	612 996	594 515	540 751	531 275
Helsana Protection juridique SA, 5000 Aarau	17 238	16 886	44 724	40 086	38 963	35 958

¹ Les transactions avec des sociétés proches incluent la somme des décomptes de ces sociétés, qui contiennent les primes nettes cédées moins les éventuelles participations aux excédents et les frais d'administration.

² Les chiffres sont tirés du rapport de gestion 2016.

Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Maagplatz 1
Case postale
CH-8010 Zurich
Téléphone +41 58 286 31 11
Téléfax +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de Helsana SA, Dübendorf

Zurich, le 6 février 2018

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de Helsana SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau des fonds propres, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des mé-

thodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au décembre 2017 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Rolf Bächler
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Monika Löber
Experte-réviseur agréée



ClimatePartner[®]
climatiquement neutre

Impression | ID: 53232-1801-1003

Impressum Editeur: Helsana SA, case postale, Zurich
Téléphone +41 43 340 12 12, media.relations@helsana.ch, www.helsana.ch Gestion de projet et rédaction: Stefan Heini
Concept, mise en pages et réalisation: MADE Identity AG, Zurich Photographie: Per Kasch (page de couverture),
Christian Schnur (pages 16/17) Correction et traduction: Apostroph Group, Zurich
Publishingsystem: ns.publish by mms solutions ag, Zurich
Impression: Neidhart + Schön Print AG, Zurich

